



deshériter epoux sur un bien

Par **sylvama**, le **05/12/2019** à **11:23**

Bonjour,

Je me suis mariée il y a 6 ans sous le régime de la séparation de biens. Nous avons tous les deux un bien immobilier en propre et 2 enfants d'une précédente union.

Nous voudrions que ces biens reviennent directement à nos enfants. Le foyer est mon bien qui vaut 3 fois plus que celui de mon époux.

Le notaire qui a établi le contrat de mariage nous avait parlé de se déshériter mutuellement sur nos biens respectifs afin d'éviter que l'autre hérite de quelque chose auquel il n'a pas participé financièrement.

Comment procéder pour que ce soit légal et sans problème pour nos enfants? Un testament ? si oui sous quelle forme et quelles formules utiliser?

je vous remercie

Par **youris**, le **05/12/2019** à **11:32**

Bonjour,

si vous avez chacun des enfants d'une précédente union, le conjoint survivant n'est pas un héritier réservataire, vous pouvez donc chacun par testament, disposer de la quotité disponible.

je vous conseille de voir un notaire afin d'établir chacun un testament (authentique ?) avec des clauses claires et non ambiguës, ce qui rendra le testament difficilement contestable.

salutations